



## Versements Anticipés d'Impôts

Le Financement Versements Anticipés d'Impôts(VAI) est un crédit à durée déterminée qui vous permet de financer les versements anticipés d'impôts et d'éviter les majorations fiscales. Cette formule simple, économique et flexible soulage votre trésorerie grâce à un remboursement étalé sur 12 mois maximum, et facilite votre gestion administrative: une fois votre contrat souscrit, vous ne devez plus vous soucier de rien !

### Le financement des versements anticipés d'impôts est la solution idéale si vous voulez

- éviter une majoration d'impôts consécutive à l'absence de versements anticipés
- garder vos lignes de crédits existantes ou vos fonds propres pour d'autres besoins
- étaler le remboursement du prêt sur plusieurs mois

### Optez pour une autre solution si...

- vous envisagez financer des immobilisations ou d'autres besoins de liquidités
- vous désirez financer un ajustement fiscal

# Caractéristiques



## Durée

Maximum 12 mois.



## Montant

Maximum le montant payé aux impôts.



## Intérêts

Le taux d'intérêt est établi pour toute la durée du crédit (max. 12 mois).



## Plan de prélèvement

Immédiat en une seule fois.



## Remboursements

Vous rembourez le mois même ou un mois après la mise à disposition des fonds par tranches mensuelles constantes sur une période de maximum 12 mois.



## Remboursements anticipés

Un remboursement anticipé n'est autorisé que si l'emprunteur répond à la définition d'une entreprise au sens de la Loi sur le Financement des PME <sup>(1)</sup>. Dans ce cas, une indemnité de rupture sera due, calculée sur la base du montant du crédit initialement accordé <sup>(2)</sup>.



## Frais

Frais d'ouverture : 100 euros.



## Fiscalité

Les intérêts et frais sont déductibles.

(1) Article 2, 4<sup>e</sup> Loi du 21-12-2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises (M.B. du 31.12.2013), tel que modifié par la Loi du 21.12.2017 (M.B. du 29.12.2017).

(2) Si le montant initialement accordé est de maximum 2 millions EUR, l'indemnité de rupture est de maximum 6 mois d'intérêt, calculée sur le montant remboursé anticipativement.

## Questions ?

Votre Corporate Banker se fera un plaisir de vous donner plus d'information et peut vous orienter vers une solution qui vous convient le mieux.

 **Belfius**  
Banque & Assurances

Pour plus d'information sur les mesures gouvernementales pour les petites et moyennes entreprises, voir [www.financementdesentreprises.be](http://www.financementdesentreprises.be).

L'organisme compétent désigné pour l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et la distribution d'instruments financiers : Ombudsfin, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles - [ombudsfin.be](http://ombudsfin.be).

Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N° FSMA 19649 A - 03/2018